SUPPLEMENT.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 30 NOVEMBRE 1879. — Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE, 30 NOVEMBRE 1879.

THIERS
JUGÉ PAR
M. EMILE OLLIVIER.

La Revue de France a publié en partie les bonnes feuilles d'un livre que M. Emile Ollivier s'apprête à publier et qui doit être intitulé: Thiers à l'Académie et dans l'histoire.

Nous en extrayons le portrait suivant de M. Thiers qui faisait partie du discours que M. Emile Ollivier devait prononcer à l'Académie, discours qui a donné lieu à des incidents qu'on n'a pas encore oubliés.

M. Thiers avait un esprit alerte, souple, étendu, d'une vaste curiosité, prompt à retourner et à prendre toutes les formes, pétri de grâce et de charme, qui allait avec une aisance simple, sans se heurter ni se contraindre, d'une idée à l'autre, communiquait à tous les sujets la vie intense qui était en lui, se les assimilait au point qu'il semblait s'être exclusivement occupé de celui dont il parlait. Mais cet esprit manquait en élévation de ce qu'il avait en étendue. Il se mouvait beaucoup à ras de terre; à une certaine hauteur, il ne voyait plus clair.

Il était familier avec toutes les manifestations de l'intelligence humaine, sauf avec les spéculations synthétiques de la philosophie. Même dans le rayon restreint où il se trouvait, son aptitude à se répandre indifféremment sur tout ne lui laissait pas le loisir d'atteindre en tout à la profondeur, et son application à conquérir de ce que les autres avaient trouvé ne lui permettait pas de trouver lui-même. Il n'était qu'un miroir limpide et non une lumière. Il a méconnu tous les faits civilisateurs de notre temps: les chemins de fer, les télégraphes, la liberté des échanges; il n'a eu aucune des intuitions prophétiques qui ouvrent les lointaines perspectives de l'avenir. On ne lui devra ni une idée, ni une théorie, ni une observation féconde. En 1830, il imite les whigs anglais; en 1870, il copie le Lamartine de 1848. Jusque par ses petits côtés, il est le copiste de quelqu'un. Ainsi, par exemple, il est peu de discours dans lesquels il ne parle de sa fatigue, de son épuisement, lui, le plus gaillard et le mieux dispos des mortels: c'est une réminiscence des pleurnicheries sentimentales de Necker. Seulement, comme il n'a jamais salué d'un mot reconnaissant le maître dont il profite, il s'il croit avoir inventé ce qu'il imite, le vulgaire inattentif lui en attribue l'honneur.

Lui qui n'avait pas déjà entendu sa merveilleuse parole éprouvait d'abord une déception. Il ne possédait, en effet, aucun des prestiges extérieurs auxquels des orateurs célèbres ont dû une partie de leur succès; il n'avait pas la tête d'aigle de Lamartine, ou le profil magistral de Guizot, ou l'élégance simple de Montalembert, ou l'organe irrésistible de Berryer. Sa tête était pleine, disposée pour beaucoup recevoir et pour beaucoup garder; l'œil, pétillant, d'une mobilité lumineuse; la lèvre, fortement plissée; la physionomie, toute [illegible], et d'où sortaient sans cesse comme des étincelles d'esprit; mais de courte stature et sans noblesse, il [illegible] le marbre de la tribune; [illegible] était impuissante aux [illegible] ou pathétiques. Ses [illegible] étaient d'une longueur [illegible], semés de précautions [illegible] abondants en [illegible] redondances, de [illegible] qui vous plante les [illegible] et vous porte à les [illegible] inspirations sublimes [illegible] jamais; tout y [illegible] d'être porté à la tribune [illegible] sur les familiers, [illegible] pas un seul de ces grands mots qui soulèvent l'auditeur et le retournent sur lui-même haletant d'émotion; une multitude de petits coups assénés avec dextérité et prestesse; ni la dialectique colorée de De Serre, ni l'ampleur de Lamartine, ni l'élévation de Guizot, ni l'impétuosité réglée de Montalembert, ni les sublimes élans de Berryer.

Liberté, c'était, plutôt qu'une action oratoire imposante, une causerie délicieuse qui donnait le plaisir de ce qu'il y a de plus sensé, de plus net, de plus vif, de plus attique dans le langage français. Avec peu les développements passaient, il remplissait les répétitions, lui naissait la pensée en acquérait de la force, une passion communicative animait, portait, poussait le raisonnement; la voix devenait forte, le geste dominateur, et le causeur se transformait en orateur entraînant, qui subjuguait les assemblées.

La valeur de l'historien dépasse encore de beaucoup celle de l'orateur.

Dans ses compositions harmonieuses, les événements se succèdent sans se heurter, se coordonnent sans se confondre. Chacun obtient que sa juste part en étant bien présenté que s'il était l'objet unique du livre; de l'un on passe à l'autre par des transitions si heureusement ménagées, quoique l'art en soit invisible, l'intérêt, changeant sans cesse de forme, ne s'épuise pas. Les mouvements d'âme ou contradictoires du cœur humain sont démêlés avec autant de sagacité que les manœuvres des armées ou les combinaisons de la diplomatie, et nulle d'esprit qui saisit l'ensemble des faits et les embrasse d'un coup d'œil, n'est pas l'analyse pénétrante qui en discerne les nuances les plus délicates. Le style précis, transparent, d'une souplesse imperturbable, d'une souplesse prodigieuse, à l'occasion fort ou éloquent, un mouvement qui varie à tout instant et sans se ralentir, négligé parfois, jamais lourd, à défaut du relief des [illegible] offre celui des choses; il ne reluit pas, il coule; il ne colore pas, il dessine; il n'est pas forgé péniblement, il s'échappe comme une intarissable aisance d'une intelligence toujours ouverte; il n'imprime pas l'émotion par l'emportement; l'entrain de quelques traits, il l'insinue par la force toujours agissante de la simplicité, de la vérité et de la vie. Tant il est vrai que l'expression naturelle d'une pensée fait toujours un grand écrivain!

Quel historien, par exemple, trouvera un récit comparable à celui du séjour de Napoléon à Fontainebleau? Il ne fait pas de phrase où d'autres en auraient fait pour décrire l'isolement sans cesse croissant autour du grand homme; c'est dans le style le plus nu qu'il note les bruits de voiture, signal des dernières défections, de plus en plus rare dans le palais désert. Et cependant l'émotion devient à son comble, lorsque, employant une image, ce qui est rare dans son œuvre, il s'écrie: "Qui n'a vu souvent, à l'entrée de l'hiver, au milieu des campagnes déjà ravagées, un chêne puissant étalant au loin ses rameaux sans feuilles, et ayant à ses pieds les débris détachés de sa riche végétation! Tout autour règnent le froid et le silence, et, par intervalles, on entend à peine le bruit d'une feuille qui tombe. L'arbre, immobile et fier, n'a plus que quelques feuilles toutes prêtes à se détacher comme les autres; mais il n'en domine pas moins la plaine de sa tête sublime et dépouillée. Ainsi Napoléon voyait disparaître une à une les fidélités qui l'avaient suivi à travers les innombrables vicissitudes de sa vie."

La fonction du justicier est le seul qui manque à l'historien. Sa philosophie se réduit à ne condamner le vaincu et à célébrer le vainqueur. Royer-Collard avait coutume de dire: "Guizot a le sentiment du juste et de l'injuste, mais il passe outre; Thiers l'ignore." — "Il ne rabat le tort, a dit Lamartine, quand le tort est puni par le revers." Ses justices semblent s'exercer plutôt sur le succès que sur l'immoralité des actes. Après avoir tout accordé au Napoléon des jours prospères, il n'excuse plus rien, par le génie militaire, dans le Napoléon des jours malheureux, et il déroule, avec une impassibilité presque laudative le récit des cyniques abandons.

Le reste, tout jeune, à l'âge où l'on croit encore à quelque chose, il était arrivé d'un bond à l'extrême de la perversité politique; son histoire de la crise révolutionnaire avait surpris déjà par la façon d'un scepticisme précoce. A chaque instant, on y rencontre des maximes comme celle-ci: "Il n'existe qu'un moyen de détruire les vieilles superstitions, c'est l'indifférence en la discutant. En souffrant tous les cultes et en ne salariant aucun, les gouvernements paraîtraient singulièrement leur fin." Ces défaillances ne sont à la vérité que la moindre partie de la composition immense de M. Thiers, consacrée surtout au [illegible]. Or, l'art de raconter, au degré où il le possède, est plus que du talent, c'est du génie; et son nom restera entre ceux de Thucydide, de Tite-Live, de Tacite, de Guicciardini, inséparable de la notion même de l'histoire.

Le renom d'homme d'Etat lui sera beaucoup plus contesté.

Dans tout homme politique, il y a une méthode et des actes. La méthode est l'essentiel. En ce monde tout est au hasard, et le succès suit aussi souvent la folie que la sagesse, ou, pour mieux dire, il n'y a de succès définitif pour personne. Le temps est un dominateur qui mesure la durée à nos œuvres, comme il la mesure à nous-mêmes; l'important est donc moins ce qu'on fait que la manière dont on le fait. Quelle était la méthode de M. Thiers? Il ne croyait pas que la politique fût gouvernée par des règles inflexibles auxquelles on doit s'asservir; il la considérait comme déterminée par des circonstances auxquelles il est habile de s'adapter; il prisait peu les sectaires inconséquents qui, invoquant de prétendus principes, veulent introduire dans la portion la plus mobile de la science du relatif, l'absolu qu'ils mettent leur ambition à exclure du domaine philosophique.

Dans la conduite il était inépuisable en ressources, adroit, possédant au plus haut degré cette heureuse flexibilité d'esprit qui est le don propre du politique; toujours éveillé, attentif, persévérant, fertile en manèges, prompt à trouver les leviers par lesquels on pousse les hommes en leur donnant des leurres de crainte ou d'espérance; persuadé qu'un homme de parti doit soutenir avec une sincérité apparente ce qu'il ne croit pas juste; sous l'écorce du bien public, plein de vues personnelles et de desseins intéressés; cherchant ce qui sert, non ce qui est bien; trop sûr de sa supériorité pour être envieux, trop sceptique pour avoir des préjugés, trop étranger aux délicatesses de la conscience pour avoir des scrupules; résolu de langage, mais sans vaillance de cœur; ne s'avançant qu'à coup sûr et par replis; peu enclin aux hardiesses intrépides qui exaltent ou fracassent un nom; sachant que la plupart, inattentifs, superficiels, sont conduits surtout par la force de l'affirmation, qu'on peut se tromper souvent, pourvu qu'on s'affirme infaillible, professer successivement toutes les opinions, pourvu qu'on se proclame immuable, que le meilleur moyen d'obtenir l'admiration des autres est de se l'accorder d'abord à soi-même: on sourit, on raille, puis on finit par croire de vous ce que vous en avez dit.

Dans les crises décisives, il excitait; puis, au moment de l'action, il se dérobait. Dès qu'il était sûr d'être dépassé, il devenait prudent; de cette manière, il avait, par ses amis, les bénéfices de la violence, et par lui-même, les profits de la modération. Dire qu'il était mauvais, ce serait faux; dire qu'il était bon, ce serait excessif; il était indifférent, et, comme tous les hommes tournés au calcul, capable d'un vilain trait aussi bien que d'une bonne action, au gré de son intérêt présent.

L'accuser d'avoir été un menteur, serait injuste, et cependant on ne saurait le dire véridique. Y avait-il intérêt, il commençait par grossir le fait vrai; à force de répéter cette exagération, il se persuadait qu'elle était la vérité, et il la traitait en conséquence, c'est-à-dire il l'exagérait de nouveau. Il arrivait ainsi d'exagérations en exagérations à soutenir ce qui n'était pas vrai, sans avoir menti, don heureux qui n'a pas été le plus inutile de tous ceux prodigués à cette riche nature.

Un jour, à l'Assemblée constituante, il aborde mon père et lui dit: "Si j'étais votre ami Ledru-Rollin, je ferais un bien beau discours contre l'expédition romaine."—"Que ne le faites-vous vous-même?" répondit mon père surpris.—"Moi, dit-il, je ne le puis; mais si vous le voulez, je vous communiquerai mes idées, et vous les rapporterez à votre ami." Rendez-vous est pris dans la salle des conférences, et là, il expose pour l'instruction de Ledru-Rollin, qui en profita quelques jours après, tous les arguments contre une expédition, dont, d'ailleurs, il se déclarait le partisan. En quittant mon père, il lui dit: "Notre longue conversation a pu paraître étrange à vos sens; s'ils vous interrogent, répondez-leur que nous nous occupions des affaires de Marseille."

Sous la Législative, le succès de la loi du 31 mai, contre le suffrage universel était douteux. "Il y a un moyen de l'assurer, dit M. Thiers. Déclarons que notre but est d'exclure, non pas les classes pauvres, mais la vile multitude. Ces paroles mettront la Montagne hors d'elle-même; ses fureurs épouvanteront les hésitants du parti modéré, et la loi sera votée au milieu d'une tempête."—"Et qui donc, lui demanda-t-on, bravera la fureur des rouges, en prononçant ce mot de vile multitude?"—"Je m'en charge," répondit-il. Il n'y manqua pas. "Je comprends, s'écria-t-il, que des tyrans s'accomodent de la vile multitude, parce qu'ils la nourrissent, la châtient, la méprisent. Mais, des républicains chérir la multitude et la défendre, ce sont de faux républicains; ce sont de mauvais républicains. Ce sont des républicains qui peuvent connaître toutes les profondeurs du socialisme, mais qui ne connaissent pas l'histoire.

Voyez-la à ses premières pages; elle vous dira que cette misérable multitude a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette multitude qui, après avoir livré à César la liberté de Rome pour du pain et des cirques, égorgeait les empereurs; qui tantôt voulait du misérable Néron, et l'égorgeait quelque temps après par des caprices aussi changeants sous le despotisme qu'ils l'avaient été sous la république; qui prenait Galba et l'égorgeait quelques jours après; qui voulait le débauché Othon, qui prenait l'ignoble Vitellius, et qui, n'ayant plus le courage même des combats, livra Rome aux barbares.

C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence; qui a, en Hollande, égorgé les Witt, qui étaient, comme vous le savez, les vrais amis de la liberté; c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des Girondins; qui a applaudi ensuite au supplice mérité de Robespierre; qui applaudirait au vôtre, au nôtre; qui a accepté le despotisme du grand homme qui la connaissait et savait la soumettre; qui a ensuite applaudi à sa chute, et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue."

A cette apostrophe, accueillie par les bravos enthousiastes de la majorité, la Montagne, hors d'elle-même, perdant toute dignité et tout sang-froid, répondit par des clameurs furieuses, et, comme le malin orateur l'avait prévu, la loi passa grâce à cette tempête. Voilà la méthode de l'homme saisie sur le vif.

Quiconque ne s'apprécie pas à sa juste valeur est incapable de produire une œuvre supérieure ou d'accomplir une action mémorable. Tant d'envieux abasourdissent de leurs sottes critiques ceux qui sortent du pair, que, s'ils se rapportaient sur eux-mêmes à l'opinion d'autrui, ils s'arrêteraient découragés au premier essai. Si Corneille, après le *Cid*, eût écouté les censeurs, il se fût arrêté, et nous eussions perdu *Polyeucte* et *Cinna*. On ne saurait donc blâmer M. Thiers d'avoir eu le sentiment de ses forces, et la pétulance avec laquelle il le manifestait était moins choquante que l'orgueilleuse modestie sous laquelle d'autres le dissimulent.

Par malheur, cette confiance légitime en lui-même n'avait pas tardé à tourner en véritable adoration; il en était venu à une outrecuidance de présomption que rien ne déconcertait. "Gênes, disait-il, à propos des fortifications de Paris, avait deux enceintes pendant son fameux siège."—Mais j'y étais, répondit le maréchal Soult; il n'y en avait qu'une."—"Et moi, je vous affirme, répondit-il imperturbablement, qu'il y en avait deux." Le maréchal tient bon; M. Thiers persiste,—et le vieux soldat exaspéré, lui lance en sortant un sobriquet resté longtemps célèbre.

EMILE OLLIVIER.

Madame Olympe.—La saison d'hiver à la Nouvelle-Orléans promet d'être brillante. Nos élégantes n'ont donc pas de temps à perdre pour se mettre sous les armes, et nous les engageons à aller examiner les belles choses que Mme Olympe a choisies à Paris à leur intention et qui lui arrivent en ce moment. Madame Olympe ne quitte habituellement la grande capitale que lorsqu'elle est en possession des modes qui auront cours l'hiver dans le fashion parisienne; elle tient à offrir à sa clientèle ce qu'il y a de plus frais et de plus nouveau et des articles qui usent du dernier genre aussi bien que du meilleur goût.

Le Whiskey Magnolia de Pike est vendu sous toute garantie. La qualité, le goût, la saveur et la pureté de ce whiskey ne peuvent être surpassés.

Chapeaux de tous genres au magasin du Reb. E. Lee.

Le tonique le plus fortifiant pour le système digestif est le [illegible] Bitters.

Les Courses de Taureaux.

Nous trouvons dans le Voltaire des notes fort intéressantes sur les célébrités de la tauromachie espagnole:

Le plus grand "espada" d'Espagne, le plus célèbre était, à coup sûr, celui de Frascuelo, dont nous annoncions dernièrement la mort. Pour le moment, elle se trouve désorganisée par la mort de sa "prima spada."

Mais il en reste plusieurs autres qui se partagent brillamment la faveur du public.

En premier lieu, citons celle de Lagartijo. Lagartijo est aujourd'hui âgé d'une cinquantaine d'années. Il a été autrefois le chef de Frascuelo. Comme celui-ci, c'est dans les abattoirs de Séville qu'il a appris son métier.

Moins brillant que Frascuelo, courant au taureau avec moins d'impétuosité, il est, en revanche, plus prudent. Aussi n'a-t-il été que très rarement blessé. Lagartijo n'a pas tué moins de deux cents taureaux.

Contrairement à Frascuelo, qui menait la vie à grandes guides, Lagartijo est le personnage le plus rangé du monde. Marié, père de famille, il met de l'argent de côté et est dans une très belle position.

On lui reprocha de considérer plutôt la tauromachie comme un métier lucratif que comme un art.

Son collègue Ramon Covagna, très aimé du public, est le gendre du grand Cuchares, auquel le public avait, je ne sais trop pourquoi, décerné le nom d'"El Tato" (le Canard). Gendre d'un pareil beau-père, Covagna était à bonne école. Il commença par être "picador," c'est-à-dire torero à cheval. Il avait le poignet si solide, qu'avec sa lance, il repoussait le choc du taureau.

Néanmoins, à de fréquentes reprises, il a été très grièvement blessé. Un jour, notamment, un taureau l'enleva avec son cheval, et on le releva si meurtri qu'il faillit en mourir. Il dut sa grâce à l'intervention de son collègue "El Gordito", qui détourna l'attention de l'animal furieux sur lui.

El Gordito est aujourd'hui le doyen des "espadas". Il n'a pas moins de soixante-cinq ans, ce qui ne l'empêche pas d'être encore fort vif, fort alerte, et de prendre part à toutes les grandes "corridas" qui ont lieu en Espagne.

Facétieux avec cela. Il est d'usage qu'avant de tuer le taureau, la "spada" adresse au président de la course une manière de petit compliment qui s'appelle le "brindis". Aux courses qui eurent lieu le lendemain du mariage du roi Alphonse avec dona Mercédès, El Gordito s'avança sous la loge royale et prononça très gravement ce speech:

—Je salue Vos Majestés, et je prie le Ciel de leur accorder deux ou trois cents ans de vie,—au moins!

Non moins facétieux et Julian Alvarez. Seulement, ses facéties à lui sont beaucoup moins inoffensives.

L'étiquette veut que, lorsque le roi assiste à une course, des gardes, qu'on appelle les "alabarderos," se rangent dans l'arène, au-dessous de sa loge. Ils présentent les hallebardes au taureau, pour s'en garer dans le cas où la vue de leurs uniformes rouges l'exciterait à se jeter sur eux.

Une des joies les plus pures de Julian Alvarez, dans ce cas-là, est d'attirer la bête de leur côté. Et vous jugez de la gaieté des spectateurs et des ovations qu'il fait à l'aimable farceur, quand le taureau fond sur les hallebardes tendues et bouscule de la belle manière les pauvres gardes, légitimement ahuris.

Citons encore, parmi les chefs de cuadrilles en renom, El Zapatero (le cordonnier,) José Arenal, Paco, "El Varangero" (le marchand d'oranges.)

Ce dernier, dont j'ai oublié le vrai nom, doit ce surnom à l'adresse avec laquelle, tout en agaçant le taureau avec sa "capa" couleur pourpre, il ramasse les oranges que les spectatrices lui lancent avec un indescriptible enthousiasme.

Aucun des toréadors que je viens de nommer n'a couru hors du territoire espagnol, si ce n'est à Cuba, dont sont originaires Paco et José Arenal.

Aussi, quel événement pour celui qui aurait la chance de recevoir devant un public parisien "les trastos de muerte," c'est-à-dire la mante rouge et l'épée qui doit abattre le taureau!

—On nous raconte une anecdote amusante, dont le principal personnage était hier encore percepteur dans une petite ville d'un département du Midi.

On l'avait nommé à ce poste, sur les chaudes recommandations de plusieurs gros bonnets républicains, et bien qu'il n'entendît absolument rien à la comptabilité. Du reste, la besogne était simple, et au bout de quelques jours, il recevait tout aussi bien qu'un autre les impôts de ses administrés.

Deux mois se passent pourtant sans que le receveur particulier de l'arrondissement ait vu venir un seul versement.

Inquiet, il fait le voyage et va lui-même trouver son percepteur.

—Eh bien, et vos versements? lui dit-il.

—Quels versements?

—L'argent que vous avez reçu!

—Je l'ai gardé.

—Mais vous devez me le remettre.

—Abarissement du percepteur, qui prend un air de dignité offensée.

—Si c'est une plaisanterie qu'on a voulu me faire, je la trouve mauvaise; on aurait dû me dire tout de suite que cet argent n'était pas pour moi!

—La *Deutsche Zeitung* cherche à nous expliquer ce que c'est qu'un miracle. La scène se passe dans une école de village. L'inspecteur à un élève:

—Qu'est-ce que c'est qu'un miracle?

L'élève.—Je ne sais pas.

—Si tout à coup le soleil brillait dans la nuit, que dirais-tu?

—Je dirais que c'est la lune.

—Mais si l'on te disait que c'est le soleil? Comment appellerais-tu cela?

—Un mensonge.

—Mais moi, je ne mens jamais. Or, suppose que ce soit moi qui te dise que c'est le soleil, que dirais-tu?

L'élève, après avoir réfléchi:

—Je dirais que vous êtes en ribote.

—Un provincial venait de visiter les Invalides avec sa femme.

—Pauvres gens, disait la femme; as-tu vu celui qui a un bras en acier, une jambe de bois et un nez d'argent?

—Enfin, un invalide....complet! répondit le mari avec admiration.

—Un mot de Clément Laurier:

On lui demandait ce qu'il pensait d'un financier déjà célèbre, et que de nouvelles aventures de Bourse ont rendu plus célèbre encore.

—C'est un homme très intelligent, fort capable et tout à fait ingénieux, répondit Laurier, mais il lui manque un sens.

—Lequel?

—Celui de l'échéance!

Deux Marseillais discutent sur le point d'honneur. Paul reproche à Jean d'avoir été faible dans une certaine occasion où son honneur était en jeu.

—Enfin, tu as caponné! finit-il par lui dire.

—C'est vrai, riposte Jean en boutonnant sa jaquette d'un geste superbe, mais si ça avait duré cinq minutes de plus, c'est l'autre qui caponnait.

—Dialogue:

—Enfin, quelle espèce d'homme est-ce au physique que ce M. B....

—Mon Dieu! il ressemble à un domestique qui ressemblerait à un monsieur.

Appareils à gaz.—Tout le monde connaît le vaste et magnifique magasin de M. Allen Hill, 167 rue Baronne, et il n'est personne à la Nouvelle-Orléans qui ne connaisse M. Hill lui-même, un de nos plus honorables négociants. Sa mauvaise santé vient de le forcer de se retirer des affaires, et il a cédé son importante maison à MM. Manion et Aitken, qui étaient ses employés depuis vingt ans, et qui ont une grande expérience commerciale. La maison ne périclitera donc pas entre leurs mains; elle ne pourra, au contraire, grâce à leur activité et à leur esprit d'entreprise, qu'élargir sa sphère d'utilité. Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs un des départements de la maison—celui des appareils à gaz, lustres, lampes, globes et autres accessoires. Ces articles sont tous de premier choix, d'une irréprochable élégance et d'un bon marché exceptionnel. Voir l'annonce.

Alcazar Restaurant.—M. M. Fréchou, propriétaire de ce restaurant, vient de placer son établissement sur le pied des Bouillons Duval, à Paris. Au premier comme au rez-de-chaussée, il a substitué au service à la carte des petites tables, que l'on sert au plat à prix fixe [illegible] pour toutes les parties de la maison. Le service est moins cher, et la cuisine est de premier ordre. Le restaurant Alcazar est situé au No 61 rue de [illegible], près Bienville, dans le voisinage immédiat des bureaux de l'Abeille: nous le recommandons à tous ceux qui tiennent à se bien traiter, tout en n'ayant pas les moyens de s'imposer une forte dépense pour la table.

NATIONAL SURGICAL INSTITUTE.—Un chirurgien de ce célèbre Institut fera le 1er décembre 1879, sa visite annuelle à la Nouvelle-Orléans. Il sera secondé par quelques-uns de ses éminents confrères et restera ici jusqu'au 25 décembre 1879. Il a été fait en vue de leur arrivée les préparatifs les plus complets, et leur ministère sera assuré à tous ceux qui en auront besoin, quelque nombreux qu'ils soient.

Les personnes qui veulent se faire opérer et celles qui sont affligées de difformités sont invitées à se présenter directement à temps, de manière à s'assurer, s'il y a lieu, les services des chirurgiens pendant tout le mois. Parmi les maladies spéciales pour le traitement desquelles l'Institut ne saurait être excellé, nous citerons celles des pieds contrefaits, les affections de l'épine dorsale et des jointures, la paralysie, les hémorroïdes, les fistules, les maladies secrètes, le catharrhe, les maladies des yeux, des oreilles, etc. Le public est invité avec leur assistance, aux citoyens bien connus de la Nile-Orléans qui sont les patrons de l'Institut.

Les salles des chirurgiens visiteurs sont, comme de coutume, retenues au No 166 de la rue St-Charles, où ceux-ci seront heureux de revoir leurs anciens malades, ainsi que tous ceux qui voudront s'adresser à eux. Pour de plus amples renseignements, écrire au National Surgical Institute, Indianapolis, Ind.; au même, Philadelphie, Pa.; au même, à Atlanta, Ga.

UN AVERTISSEMENT AUX AMATEURS DE MUSIQUE.—Les personnes qui désirent faire l'acquisition d'un bon piano peuvent s'adresser en toute sûreté à l'établissement si anciennement et si honorablement connu de M. Louis Grunewald, sous la salle Grunewald, 14—22 rue Baronne. On est certain d'y trouver les plus beaux pianos qu'on fabrique dans le monde, tels que les Steinway, les Knabe et les Pleyel, et notons que cette maison les vend à un bon marché extraordinaire et à des conditions faciles.

A quoi sert de dépenser de l'argent pour un piano si on n'a qu'une épinette? On qu'on désire c'est un piano et non un meuble de fantaisie pour orner son salon. Or, combien y a-t-il de pianos annoncés pompeusement par des fabriques à bon marché et qui ne sont que des boîtes de fantaisie avec un pauvre mécanisme qui marche mal ou se dérange au bout de peu de temps. Si peu qu'on paie pour une boîte de ce genre, c'est de l'argent perdu. On vous dira que ces meubles valent les Steinway, les Knabe ou les Pleyel, ne vous laissez pas leurrer par des promesses. Plus on vous fait les conditions belles, plus vous devez être sur vos gardes, et ne pas acheter un instrument sans vous rendre compte de ce qu'il vaut.

Depuis 25 ans, M. Grunewald s'est efforcé de mériter et de garder la confiance de ses clients et du public, et il continuera à s'en rendre digne en offrant les meilleurs instruments qu'il y ait dans le monde au prix les plus bas. Une visite à ses beaux magasins convaincra ceux qui pourront en douter, de la loyauté avec laquelle cette maison traite ses acheteurs.

FAÏENCE, PORCELAINE, ETC.—Un des plus beaux et des plus riches assortiments de faïence, porcelaine poterie, est celui de M. E. Offner, rue du Canal 174. On y trouve des vases de la plus grande dimension et de la plus remarquable élégance, un choix très riche de porcelaines françaises et de poteries anglaises, ainsi de la porcelaine américaine très brillante et des services de diner, déjeuner et de thé, comprenant 159 pièces pour $15. On ne saurait trouver rien d'aussi brillant à meilleur marché. Voyez l'annonce.

B. & W. Crener.—La maison B. & W. Crener, 141 Canal, coin Bourbon, a un admirable assortiment de tapis, stores, [illegible], de dentelle, tables [illegible], etc. Les [illegible] sont des plus variés et les prix extrêmement modérés. Nous signalerons aussi un [illegible] de tissus, la lingerie pour dames et les articles de noir qui sont tous de laine pure et sans mélange. La bonneterie, les mouchoirs, les couvertures de laine et les étoffes de ménage de MM. B. & W. Crener, méritent également de fixer l'attention tant à cause de leur qualité que de leurs prix si doux que du bon marché. Ces articles sont livrés. Voir l'annonce.

Aux votants de la Nouvelle-Orléans.

Attendu que les divisions qui existent actuellement dans les rangs du parti démocratique, offrent aux républicains l'opportunité de faire passer quelques uns de leurs candidats à la législature, dans les différents wards de la ville; pour conjurer un pareil désastre, le ticket suivant a été formé. Il comprend ceux des candidats à la législature qui, dans les deux tickets actuellement en lutte, offrent le plus de garantie au public et sont les plus capables de travailler efficacement aux intérêts de tout le peuple. Il sera soutenu à l'élection prochaine.

Ticket des Citoyens.

TICKET D'ETAT.

Pour Gouverneur,
LOUIS ALFRED WILTZ,
d'Orléans.
Pour Lieutenant Gouverneur,
SAMUEL D. McENERY,
d'Ouachita.
Pour Avocat-Général,
J. C. EGAN,
de Claiborne.
Pour Secrétaire d'Etat,
WILL. A. STRONG,
de Winn.
Pour Auditeur,
ALLEN JUMEL,
d'Iberville.
Pour Surintendant de l'Instruction Publique,
EDWIN H. FAY,
d'East-Feliciana.

Pour Conservateur des Hypothèques,
EUGENE MAY.
Pour Annotateur des Aliénations,
LOUIS ARNAULD.
Pour Avocat de District,
JOHN J. FINNEY.
Pour Coroner,
Dr J. C. BEARD.
Pour Greffier de la Cour Civile de District,
JAMES T. CLARK.
Pour Greffier de la Cour Criminelle de District,
THOMAS VIZARD.
Pour Shérif Civil,
THOMAS DUFFY.
Pour Shérif Criminel,
ROBERT BREWSTER.
Pour Juges des Cours de Cité,
EDWARD K. SKINNER,
WILLIAM VOORHIES,
WILLIAM H. HOLMES.
Pour Greffiers des Cours de Cité,
H. B. McMURRAY,
CHARLES AUTH,
J. H. McCANN.
Pour Constables des Cours de Cité,
ROGER MURPHY,
N. V. VINET,
R. P. THOMAS.

POUR SENATEURS D'ETAT.

Premier District Sénatorial,
ALBERT ESTOPINAL,
JOSEPH BAKER.
Deuxième District Sénatorial,
JOHN F. POLLOCK,
J. NUMA AUGUSTIN.
Troisième District Sénatorial,
WYNNE ROGERS.
Quatrième District Sénatorial,
ROBERT C. DAVEY.
Cinquième District Sénatorial,
EDWIN HARRIS.
Sixième District Sénatorial,
W. C. FLOWER,
Dr. THOMAS CAMPBELL.

POUR REPRESENTANTS D'ETAT.

Premier District Représentatif,
E. H. BROWER.
Second District Représentatif,
HON. M. E. LEHAN,
HON. JOHN KENNEDY.
Troisième District Représentatif,
W. W. BIGNEY,
F. W. AITKEN,
LAMBERT FRANZ.
Quatrième District Représentatif,
JOHN D. S. BEYON.
Cinquième District Représentatif,
A. BAROUIN, Jr.,
LEONARD SCHNEIDER.
Sixième District Représentatif,
OCTAVE MOREL.
Septième District Représentatif,
J. B. BUCHANAN,
J. A. LETTEN.
Huitième District Représentatif,
THEODORE BOUCHARD.
Neuvième District Représentatif,
FRED ZENGEL,
HERMAN MEISTER.
Dixième District Représentatif,
JOSEPH H. SPEARING.
Onzième District Représentatif,
JOSEPH HEWER,
PAUL HALLER.
Douzième District Représentatif,
FRANK L. RICHARDSON.
Treizième District Représentatif,
HORACE P. PHILLIPS.
Quatorzième District Représentatif,
FREDERICK DEIBEL.
Quinzième District Représentatif,
EDWARD QUINN.

20 nov—6t—20 nov. et 2 déc.

CANDIDATURES
—DU—
PARTI DEMOCRATE.

POUR GOUVERNEUR,
LOUIS A. WILTZ,
d'Orléans.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
SAM. D. McENERY,
de Ouachita.
POUR AVOCAT-GENERAL,
J. C. EGAN,
de Claiborne.
POUR SECRETAIRE D'ETAT,
WILL. A. STRONG,
de Winn.
POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
d'Iberville.
POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
E. H. FAY,
d'Est-Feliciana.

TICKET DE PAROISSE.

Pour Conservateur des Hypothèques,
EUGENE MAY.
Pour Annotateur des Aliénations,
LOUIS ARNAULD.
Pour Avocat de District,
JOHN J. FINNEY.
Pour Coroner,
DR J. C. BEARD.
Pour Greffier de la Cour Civile de District,
JAMES T. CLARK.
Pour Greffier de la Cour Criminelle de District,
THOMAS VIZARD.
Pour Shérif Civil,
THOMAS DUFFY.
Pour Shérif Criminel,
ROBERT BREWSTER.
Pour Juges des Cours de Cité,
EDWARD K. SKINNER,
WILLIAM VOORHIES,
WILLIAM H. HOLMES.
Pour Greffiers des Cours de Cité,
H. B. McMURRAY,
CHARLES AUTH,
J. H. McCANN.
Pour Constables des Cours de Cité,
ROGER MURPHY,
N. V. VINET,
R. P. THOMAS.

POUR SENATEURS D'ETAT.

Premier District Sénatorial,
JOS. BAKER,
A. ESTOPINAL.
Deuxième District Sénatorial,
JOHN F. POLLOCK,
J. NUMA AUGUSTIN.
Troisième District Sénatorial,
WYNNE ROGERS.
Quatrième District Sénatorial,
ROBERT C. DAVEY.
Cinquième District Sénatorial,
EDWIN HARRIS.
Sixième District Sénatorial,
JAMES HAGAN,
Dr THOMAS CAMPBELL.

POUR REPRESENTANTS D'ETAT.

Premier District Représentatif,
RALPH C. MORGAN.
Deuxième District Représentatif,
THOMAS DEVEREAUX,
JAMES BARRY.
Troisième District Représentatif,
W. E. BULGER,
F. W. AITKEN,
LAMBERT FRANZ.
Quatrième District Représentatif,
JOHN D. S. BEYON.
Cinquième District Représentatif,
A. BAROUIN, JR.,
LEONARD SCHNEIDER.
Sixième District Représentatif,
OCTAVE MOREL.
Septième District Représentatif,
J. B. BUCHANAN,
J. A. LETTEN.
Huitième District Représentatif,
THEODORE BOUCHARD.
Neuvième District Représentatif,
FRED ZENGEL,
HERMAN MEISTER.
Dixième District Représentatif,
JOSEPH H. SPEARING.
Onzième District Représentatif,
JOSEPH HEWER,
FRANK GERSTNER.
Douzième District Représentatif,
FRANK L. RICHARDSON.
Treizième District Représentatif,
HORACE P. PHILLIPS.
Quatorzième District Représentatif,
FREDERICK DEIBEL.
Quinzième District Représentatif,
EDWARD QUINN.

BUREAUX D'ELECTION.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1879.

Conformément à la section 12 de l'acte No 36 de la session extraordinaire de 1877, les bureaux d'élection sont établis comme suit dans les différents precincts de la paroisse d'Orléans, pour l'élection qui y sera tenue MARDI, 2 décembre 1879.

Fait et passé sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la date ci-dessus.

I. W. PATTON, Maire.

PREMIER WARD.

Precinct No 1—Rue Hunter, près Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue Tchoupitoulas, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

Precinct No 2—Tchoupitoulas, près Orange. De la rue Tchoupitoulas à Annonciation, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

Precinct No 3—Richard, près Magasin. De la rue Annonciation à Coliseé, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

Precinct No 4—Coin des rues Prytanée et Polymnie. De la rue Coliseé à St-Charles, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

Precinct No 5—Coin des rues Baronne et Euterpe. De la rue St-Charles à Rampart, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

Precinct No 6—Rue Terpsichore entre White et Franklin. De la rue Rampart à Claiborne, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

DEUXIEME WARD.

Precinct No 1—204 rue Tchoupitoulas, coin St-Joseph. Du fleuve à la rue Tchoupitoulas, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 2—No 23 rue Annonciation, près Coliseé. De la rue Tchoupitoulas à Constance, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 3—Coin des rues Poeyfarré et Magasin. De la rue Constance à Camp, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 4—Coin S. E. de la Promenade Tivoli et St-Charles. De la rue Camp à Carondelet, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 5—Au Wigwam rue Clio, entre Dryades et Baronne. De la rue Carondelet à Dryades, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 6—No 319 rue Rampart, près Calliope. De la rue Dryades à Franklin, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 7—Coin des rues Locust et Calliope. De la rue Franklin à Claiborne, et de la rue Julia à Thalie.

Precinct No 8—Premier toll gate. De la rue Claiborne à l'Avenue Carrollton, et de la rue Julia à Thalie.

TROISIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Poeyfarré et Gravier. Du fleuve à la rue Nouvelle-Levée, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 2—Coin Commune et Girod. De la rue Nouvelle-Levée à Magasin, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 3—Coin des rues Lafayette et Camp. De la rue Magasin à St-Charles, et de la rue Canal à Julia.

Precinct No 4—Coin des rues Perdido et St-Charles. De la rue St-Charles à Baronne, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 5—Coin des rues Gravier et Dryades. De la rue Baronne à Rampart, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 6—Coin des rues Liberté et Gravier. De la rue Rampart à Liberté, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 7—Coin des rues Poydras et Marais. De la rue Liberté à Claiborne, et de la rue Canal à Julia.

Precinct No 8—Coin des rues Perdido et Prieur. De la rue Claiborne à Johnson, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 9—Coin des rues Galvez et Gravier. De la rue Johnson à Broad, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 10—Rue Commune, entre Broad et White. De la rue Broad à Hagan Avenue, et de la rue du Canal à Julia.

Precinct No 11—Chemin de la Métairie, entre Canal et Julia, dans un cimetière [illegible]. De l'Avenue Hagan au vieux chemin de la Métairie, et de la rue du Canal à Julia.

QUATRIEME WARD.

Precinct No 1—No 45 Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville. Du fleuve à la rue Bourbon, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 2—Coin des rues Bourgogne et Bienville. De la rue Bourbon à Remparts, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 3—No 211 rue de la Douane, entre les rues Burgundy et Franklin. De la rue des Remparts à Tremé, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 4—Coin des rues Douane et Villeré. De la rue Tremé à Claiborne, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 5—Rue Bienville, 314, entre les rues Derbigny et Roman. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 6—Rue Bienville, entre les rues Tonti et Rocheblave. De la rue Galvez à Broad, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 7—Bienville entre Salcedo et Gayoso. De la rue Broad à l'avenue Hagan, et de la rue St-Louis à Canal.

Precinct No 8—Coin des rues Canal et Bernadotte. De l'avenue Hagan le long du centre de la rue du Canal au vieux chemin de la Métairie, puis le long du vieux chemin de la Métairie au Nouveau canal, puis le long du centre du Nouveau canal au Lac Pontchartrain, puis le long du bord du lac au canal d'Orléans, puis le long du centre du canal d'Orléans au vieux chemin de la Métairie, puis remontant le centre du chemin de la Métairie à la rue St Louis, puis remontant le centre de la rue St-Louis à l'avenue Hagan, puis le long du centre de l'avenue Hagan au point de départ.

CINQUIEME WARD.

Precinct No 1—Rue St Pierre, près Chartres. Du fleuve à la rue Bourbon et de la rue St Philippe à St Louis.

Precinct No 2—Rue Toulouse, près rue Dauphine. De la rue Bourbon à Remparts, et de la rue St Philippe à St Louis.

Precinct No 3—Rue Toulouse, entre les rues Remparts et Basin. De la rue Remparts à Tremé, et de la rue St Philippe à St Louis.

Precinct No 4—Coin des rues Orléans et Robertson. De la rue Tremé à Claiborne, et de la rue St Philippe à St Louis.

Precinct No 5—Coin des rues Prieur et St-Pierre. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue St Philippe à St Louis.

Precinct No 6—Coin des rues Ste Anne et Tonti. De la rue Galvez au Bayou St Jean et de la rue St Philippe et Bayou St Jean à St Louis.

Precinct No 7—Métairie Road en face de l'entrée du City Park. Du Bayou St Jean, le long du centre, au vieux chemin de la Métairie; puis, le long du centre du vieux chemin de la Métairie au canal d'Orléans; puis, descendant le centre du canal d'Orléans au lac Pontchartrain; puis, le long du lac au bayou St Jean; puis, le long du centre du Bayou St Jean à la rue St Louis au point de départ.

SIXIEME WARD.

Precinct No. 1—Rue Hôpital, entre Decatur et Gallatin. Du fleuve à la rue Royale, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

Precinct No. 2—Coin Bourbon et Quartier. De la rue Royale à Rempart, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

Precinct No. 3—Chemin du Bayou, coin Tremé. De la rue Remparts à Claiborne, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

Precinct No. 4—Chemin du Bayou, coin Claiborne. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

Precinct No. 5—Coin des rues Hôpital et Rocheblave. De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

SEPTIEME WARD.

Precinct No. 1—Rue Victoire, près de la rue Française. Du fleuve à la rue Dauphine, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.

Precinct No. 2—Coin des rues Remparts et Kerlerec. De la rue Dauphine à Rempart, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.

Precinct No. 3—Coin des rues Française et Remparts, Jacob's Hall. De la rue Remparts à Marais, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.

Precinct No. 4—Coin des rues Bayou Road et Marais. De la rue Marais à Claiborne, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.

Precinct No. 5—Coin des rues Lapeyrouse et Claiborne. De la rue Claiborne à Galvez, et Célestine, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.

Precinct No. 6—Coin des rues Fenn et St Bernard. De la rue Galvez et Célestine à Broad et le Canal Marigny, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.

Precinct No 7—Coin Laharpe et le Chemin de Gentilly. Du Broad au Bayou St Jean et du canal Marigny à la rue Esplanade.

Precinct No 8—Coin Français et Chemin de Gentilly. Du canal Marigny au Lac et des Champs-Elysées au Bayou St Jean.

HUITIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Dauphine et Poets. Du fleuve à la rue Dauphine, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.

Precinct No 2—Coin des rues Dauphine et Esplanade. De la rue Dauphine à St Claude, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.

Precinct No 3—Coin Girod et avenue Washington. De la rue St Claude à Claiborne, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.

Precinct No 4—Coin des rues Marigny et Girod. De Claiborne à la Promenade Florida et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.

Precinct No 5—Milneburg (vieux Lac). De la Promenade Florida au Lac, et de l'avenue du Peuple aux Champs-Elysées.

NEUVIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Lesties et Louis. Chez Geo. Abadi. Du fleuve à la rue Dauphine et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.

Precinct No 2—Coin de l'Avenue Jourdan et de la rue Dauphine. Chez L. Seiler. Du fleuve à la rue Dauphine et de la rue Pologne à la ligne d'en bas de l'Etats-Unis.

Precinct No 3—Coin des rues Piété et [illegible]. Chez G. Schoppert. De la rue Dauphine à St. Claude et de l'Av. Lafayette à la rue Pologne.

Precinct No 4—Coin des rues Lizardi et Dauphine. De la rue Dauphine à St. Claude et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Caserne des Etats-Unis.

Precinct No 5—Rue Urquhart, près Port, chez Wm. Wetzel. De la rue St. Claude à la Promenade Florida et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.

Precinct No 6—Coin des rues Mathilde et St. Claude. Chez M Myers. De la rue St. Claude à la Promenade Florida et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Caserne des Etats-Unis.

Precinct No 7—Maison d'école de Gentilly, Chemin de Gentilly, près des Fortifications. De la Promenade Florida, le long du canal de l'Avenue du Peuple au Lac Pontchartrain aux Rigolets et de là, le long du Lac Pontchartrain aux Rigolets et au Lac Borgne et de là le long du Lac Borgne au Bayou Bienvenu, et de là le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida.

DIXIEME WARD.

Precinct No 1—No 15 rue Joséphine, du fleuve à la rue Religieuses, du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 2—Coin des rues Joséphine et Fulton. De la rue Religieuses à Chippewa et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 3—Coin des rues Joséphine et Chippewa. De la rue Chippewa à Laurel, et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 4—Coin des rues Joséphine et Laurel. De la rue Laurel à Magasin, et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 5—Coin des rues Joséphine et Chesnut. De la rue Magasin à Chesnut, et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 6—Coin des rues Ft Mary et St-Charles. De la rue Chesnut à St-Charles, et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 7—Coin des rues Joséphine et Carondelet. De la rue St-Charles à Dryades et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 8—Coin des rues Joséphine et Dryades. De la rue Dryades à Franklin et du Chemin Félicité à la rue Première.

Precinct No 9 Coin des rues Howard et Joséphine. De la rue Franklin au canal Melpomène, et du Chemin Félicité à la rue Première.

ONZIEME WARD.

Precinct No 1—Au No 31 de la rue Washington. Du fleuve à la rue St-Thomas, et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 2—Au No 76 de la rue Washington. De la rue St-Thomas à Annonciation, et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 3—Au No 125 de la rue Washington. De la rue Annonciation à Constance et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 4—Au No 152 de la rue Washington. De la rue Constance à Camp, et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 5—Au No 191 de la rue Washington. De la rue Camp à Prytanée, et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 6—Coin des rues Washington et Prytanée. De la rue Prytanée à Baronne, et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 7—Au No 307 de la rue Washington. De la rue Baronne à Howard (anciennement St-George), et de la rue Première à Toledano.

Precinct No 8—Rue Washington, près Magnolia. De la rue Howard au Melpomène canal, et de la rue Première à Toledano.

DOUZIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz. Du fleuve à la rue Laurel, et de la rue Toledano à l'avenue Napoléon.

Precinct No 2—Coin des rues Milan et Magazine. De la rue Laurel à Magasin, et de la rue Toledano à l'avenue Napoléon.

Precinct No 3—Magasin, entre les rues Peniston et Amelia. De Magasin à la rue St-Charles, et de Toledano à l'avenue Napoléon.

Precinct No 4—Coin St-Charles et Marengo. De la rue St. Charles à Broad, et de Toledano à l'avenue Napoléon.

TREIZIEME WARD.

Precinct No 1—Coin Upper Line et Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue Laurel, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.

Precinct No 2—Coin des rues Bordeaux et Magasin, côté sud. De la rue Laurel à Magasin, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.

Precinct No 3—Rue Magasin, entre les rues Bordeaux et Lyons côté nord. De la rue Magasin à St. Charles, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.

Precinct No 4—Coin Upper Line et Carondelet. De la rue St-Charles à Broad et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.

QUATORZIEME WARD.

Precinct No 1—Magasin, entre les rues Eleonore et State. Du fleuve à la rue St. Charles, et de l'avenue Peters à la rue Lowerline.

Precinct No 2—Coin des rues Green et Edward. De la rue St. Charles au Melpomène tail race, et du Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad et Melpomène tailrace.

QUINZIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Patterson et Verret. Du fleuve à la rue Verret, et du fleuve à la rue Market.

Precinct No 2—Morgan, troisième maison de la rue Bouny. De la rue Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market.

Precinct No 3—Coin des rues Franklin et Jackson. De la rue Market à la ligne de limite entre les paroisses Orléans et Jefferson, et du fleuve à l'avenue Verret.

Precinct No 4—Au canal Verret. De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier, et du fleuve à la ligne de paroisse.

Precinct No 5—A Tunisburg. De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne supérieure de la propriété de Mme E. Lewis et des religieuses Ursulines.

Precinct No 6—Au chemin Cut Off. De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et des religieuses Ursulines à la ligne de limite des paroisses Orléans et Plaquemines, et du fleuve à la ligne de limite des paroisses Orléans et Jefferson.

SEIZIEME WARD.

Precinct No. 1—Coin des rues Short et Pearl. Du fleuve à la rue St-Charles, et de la rue Lowerline à l'Avenue Carrollton.

Precinct No. 2—Coin des rues Seconde et Adams. De la rue St-Charles au Melpomène tailrace, et de la rue Lowerline à l'avenue Carrollton.

DIX-SEPTIEME WARD.

Precinct No. 1—Coin Levée et Léonidas. Du fleuve à la rue Cinquième, et de l'avenue Carrollton à la rue Upperline.

Precinct No. 2—Coin des rues Sixième et Dublin. De la rue Cinquième à Onzième, et de l'avenue Carrollton à la rue Upperline.

Precinct No. 3—Au Bruning's Lake House, au "New Lake End." Borné par les rues Onzième, Upperline du canal Upperline au lac, du Nouveau Canal et de l'avenue Carrollton.

23 nov—au 2déc.

PROCLAMATION.

DEPARTEMENT EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a déclaré qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un bulletin ayant imprimés ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution"; les dits mots ayant la même valeur et indiquant également l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St-Charles et St Jean Baptiste—un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.

Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.

La paroisse Assomption, deux représentants.

La paroisse Avoyelles, deux représentants.

La paroisse d'Est Bâton Rouge, deux représentants.

La paroisse d'Ouest Bâton Rouge, un représentant.

La paroisse Bienville, un représentant.

La paroisse Bossier, un représentant.

La paroisse Caddo, deux représentants.

La paroisse Calcasieu, un représentant.

La paroisse Caldwell, un représentant.

La paroisse Cameron, un représentant.

La paroisse Est Carroll, un représentant.

La paroisse Ouest Carroll, un représentant.

La paroisse Concordia, un représentant.

La paroisse Claiborne, deux représentants.

La paroisse Catahoula, un représentant.

La paroisse DeSoto, deux représentants.

La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.

La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.

La paroisse Franklin, un représentant.

La paroisse Grant, un représentant.

La paroisse Ibérie, un représentant.

La paroisse Iberville, deux représentants.

La paroisse Jackson, un représentant.

La paroisse Jefferson, un représentant.

La paroisse Lafayette, un représentant.

La paroisse Lafourche, deux représentants.

La paroisse Lincoln, un représentant.

La paroisse Livingston, un représentant.

La paroisse Madison, deux représentants.

La paroisse Morehouse, un représentant.

La paroisse Natchitoches, deux représentants.

La paroisse Ouachita, un représentant.

La paroisse Plaquemines, un représentant.

La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.

La paroisse Rapides, deux représentants.

La paroisse Rivière Rouge, un représentant.

La paroisse Richland, un représentant.

La paroisse Sabine, un représentant.

La paroisse St Bernard, un représentant.

La paroisse St Charles, un représentant.

La paroisse Ste Hélène, un représentant.

La paroisse St Jacques, un représentant.

La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.

La paroisse St Landry, quatre représentants.

La paroisse St Martin, un représentant.

La paroisse Ste Marie, un représentant.

La paroisse St Tammany, un représentant.

La paroisse Tangipahoa, un représentant.

La paroisse Tensas, deux représentants.

La paroisse Terrebonne, deux représentants.

La paroisse Union, un représentant.

La paroisse Vermillion, un représentant.

La paroisse Vernon, un représentant.

La paroisse Washington, un représentant.

La paroisse Webster, un représentant.

La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.

Les paroisses Webster Bossier et Bienville formant le second district.

Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.

Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.

Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.

Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.

Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.

Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.

Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.

Les paroisses DeSoto et Rivière Rouge, formant le dixième district.

Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.

Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.

La paroisse St-Landry, formant le treizième district.

Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.

Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.

Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.

La paroisse Est-Bâton-Rouge, formant le dix-septième district.

Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St-Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.

Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.

Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.

Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.

Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.

Les paroisses Ouest-Bâton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.

Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.

Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.

Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un annotateur des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre années par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots: "Against ordinance relative to State Debt", dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite ordonnance formeront partie de la constitution soumise au peuple, si celle-ci est ratifiée; dans le cas où la majorité des bulletins déposés portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans tels endroits qui auront été désignés par les autorités légales de chaque localité, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution soumise à sa ratification, pour l'élection des officiers ci-dessus nommés, et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance adoptée par la convention constitutionnelle au sujet de la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux divers shérifs assesseurs enregistreurs de votes dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'Etat de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 29e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle Orléans, ce 31e jour de juillet de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:

LOUIS A. WILTZ.

OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

20 août—t1 sem. au 2 déc.

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur.
Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, R. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, R. C. Richardson, J. C. Moncure, T. B. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Romen, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkins, Lingham, P. E. Théard, Hon. J. H. Acklen, Hon. E. W. Robertson, Hon. J. B. Elam.

Les assemblées auront lieu comme suit:

Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville.

Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.

Le Jeudi, 20 novembre—Port Vincent.

ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat en Louisiane.

O. M. TENNISON, Secrétaire. 15 oct—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin)
Arnoulla (Ovide)
Abadie (François Germain)
Aimé (Vve)
Blanchard (Auguste)
Beaudet (Pierre [illegible])
Barnisson (Jean)
Bouvard, née Lair (Henriette)
Binot (Alfred)
Barthe (Jean et Basile)
Boutet (Louis)
Boyer (Aug)
Blondel
Cany (les époux)
Cebilla (les époux)
Caspar (Andrea)
Ceres (Gabriel)
Chariot (Armand)
Cassias (Baptiste et Emilie née Pons)
Chatelain (Charles)
Combes (Jules)
Dellons (Elodie)
Dutot (Edouard)
Dabot (Jean Baptiste)
Dibon (Pierre Sylvain)
Dureau (Antoine Fernand)
Didier St Vignes (bon-langer)
Decléo (François)
Duleng (Jean)
Demargue (Jean Bernardin)
Delacroix (Paul)
Dumas (Alcée Pierre)
D'Astaing d'Estampes (Abel)
Dupuis (Planteur)
Dastillon (née Bied Vve Germain)
Evano (Charles)
Blanche (Chas)
Fabre (Louis et Marcelin)
Fourcade (Antoine)
Fontan (François Lavérie)
Favre Petit Marmet (François)
Franchet (Pierre Isidore)
Forget (Philippe)
Furlan (Auguste)
Gagenvach (Jean Pierre François)
Gaillard (Auguste)
Genaux (Jean Julien)
Gousset (Léontine femme Billard)
Gardes (Joseph)
Gallot (Samuel)
Guirand (Vve Joseph)
Germain (Jean Marie)
Heickman (Thérèse)
Hammerle (Jean)
Jahier (Prosper Auguste)
Jarriot (Vve Jacques)
Kaiser (Mme Henri)
Lavery (Francisque)
Ladouce (Mme)
Legrand (Jules)
Lascelin (Alfred)
Lagu (Jean Marie)
Laigneur (Chas)
Létu (Jacob)
Lacaire (Marie Jean Pierre)
Langoulesse (Bernard)
Lacrampe (Gabriel)
Lestrade (Georges)
Laroche (Mme)
Lataple (Jean Firmain)
Langrée (Robert)
Menegay (Philippe)
Monassou (Albert)
Mauraise (Louis)
Moynet (Jean)
Malibos (Antoine)
Malibos (F)
Margée (Jules)
Meynier (Jean)
Montempe (Marcel)
Martin (Pierre Marie)
Maine (Frederick)
Moreaux (Jules)
Ognier
Pernot (Constant)
Puzsdat (José)
Pauche
Plandard (Mme née Angier)
Poujade (Henri)
Pouque (Jn Bapte)
Perlins (Vincent Sylvain)
Potreau (Ernest)
Reindeguier (Jean Baptiste)
Rendes (Louis)
Repsint (Jean Antoine)
Rancoin (Gustave)
Sholey (les époux)
Sance (François)
Surbets
Savignol (Paul)
Schoeller (Millaine)
Sennes (Frederick)
St Vignes (ou St Vigner Didier)
St Martin (Noélina)
Vitte (François)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans,
le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CHAMPAGNE
BOLLINGER

En grandes et demi-bouteilles,
Le Vin favori des Clubs de l'Est.

Grand vin Château Dillon.
En barriques et en caisses.
5,000 caisses vendues à New-York en 1879.

Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE. Dublin,
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.

WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.

A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs,
49, 51, 53, 55 rue Poters.
20nov—6m—J.S.M.

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux & tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10
Spruce St.
N. Y.

4m—3m

AUX ENTREPOTS
DE
PIANOS.
DE
PHILIP WERLEIN.
135 RUE DU CANAL 135.

On trouve,

Le plus fort stock d'instruments

Existant à la Nouvelle Orléans. L'attention des personnes désirant acheter des pianos de premier ordre est appelée sur ce qui suit:

Pianos droits et grands pianos carrés de Chickering & Sons.

Ces pianos non seulement excitent l'admiration des artistes de notre propre pays, mais ils se vendent en Europe où ce en exporte une grande quantité. Les critiques et les musiciens les plus renommés de l'ancien monde en reconnaissent unanimement l'incontestable supériorité sur les instruments de toutes les autres fabriques. Le [illegible] sous le double rapport de la TOUCHE et du SON. Le revêtement extérieur est en bois de rose admirablement travaillé. Ces instruments sont l'âme de la musique.

PIANO MATHUSHEK

La marche de ce piano est sans pareil. Il a acquis, grâce à ses qualités toutes particulières, une réputation méritée et une popularité universelle. Une grande pureté de son, une solidité à toute épreuve, une extrême délicatesse des touches, et le bel air de caractère, ont valu à cet instrument les éloges les plus flatteurs et ont excité l'admiration enthousiaste de tous ceux qui l'ont vu et entendu résonner sous les doigts d'un exécutant. Nous en recevons constamment des attestations non sollicitées. On en exprime de toute parts la plus entière satisfaction.

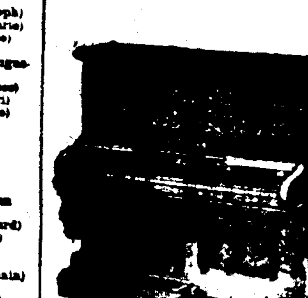

Grand assortiment de

Pianos Droits de Hale
Pianos Droits de Hale

AU SON MAGNIFIQUE,

En bois admirablement travaillé.

Ces pianos viennent d'être reçus, et je suis en mesure de remplir tous les ordres, pour le gros ou le détail, qui me seront adressés. Il en a été vendu plus de 45,000, et les acheteurs peuvent être assurés d'avance d'être pleinement satisfaits. Tous les derniers perfectionnements leur ont été appliqués. Les matériaux employés sont de choix.

LES
ORGUES
DE
Estey & Co., Mason & Hamlin
SI ADMIRES

Se répandent de plus en plus. Nous les comptons, avec bien d'autres de premier ordre, dans notre assortiment. Il faut les voir, il faut surtout les entendre le son, pour les apprécier à leur juste valeur. La meilleure preuve de leur excellence est dans l'accroissement des demandes.

Pour répondre aux ordres nombreux qui me sont adressés, j'ai dû ajouter à mon stock, en fait de pianos de premier ordre, les

Gabler,
Grovesteen et Fuller,
Et Hardman.

Ces instruments ont une grande réputation, sont très élégants, et la valeur en est garantie.

Pianos d'occasion pris en échange.

Vente d'instruments, contre paiements partiels et échelonnés.

Chaque instrument est garanti.

Les fabricants n'emploient que le meilleur bois et le meilleur fer du marché.

Couvertures de pianos dans tous les genres.

Envoi gratuit de Catalogues.

Salles ouvertes tous les soirs.

P. WERLEIN,

135 --- Rue du Canal --- 135

Marchand de papier à musique et de méthodes. Importateur d'instruments de musique de toute espèce et de musique.

Nouveaux pianos qui viennent d'être reçus par les steamers [illegible] et Teutonia.

Pianos d'occasion à vendre.

30 nov—